

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION

Carine BLANC

Le Maire de Monteux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L2122-18 qui dispose que le maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le Procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 26 mai 2020,

Vu le tableau du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2021 portant délégation de fonction à Madame Carine BLANC pour une durée d'un an,

ARRETE

Article premier :

Madame Carine BLANC, Adjointe, est déléguée au **Sport et à la Santé** pour une durée d'un an. Elle est, à ce titre, chargée de la mise en œuvre de la politique sportive de la ville et notamment des relations avec les clubs sportifs, les organismes et les services publics concernés ; elle sera leur interlocutrice privilégiée. Elle veillera en outre à promouvoir la santé par le sport.

Article 2 :

Dans le cadre de sa délégation, Madame BLANC pourra signer les documents suivants :

Courriers

Arrêtés

Documents

Convocations et comptes rendus de réunions

Devis

Elle sera chargée en outre de l'animation des commissions ou groupes de travail qui pourront être créés dans les domaines de sa délégation.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et notifié au bénéficiaire de la délégation.

ACTE EXECUTOIRE

Envoyé-le : 26 JUIL. 2022

Affiché-le : 26 JUIL. 2022

Monteux, le 1^{er} juin 2022

Christian GROS



Maire de MONTEUX

La soussignée, reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent arrêté, en avoir pris connaissance et avoir été informée qu'elle dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.

Date : 27 JUIL. 2022

Nom : BLANC Carine

Signature :